COMMUNE DE ROCHY-CONDÉ

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 29 septembre 2026

Lieu : Mairie de Rochy-Condé Heure d'ouverture : 18 h 30

Présidence : M. Robert TRUPTIL Secrétaire de séance : Mme Audrey LOUVET

Conseillers en exercice : 15 ; présents : 15 ; représentés : 0 ; absents : 0.

Présents : M. Robert TRUPTIL, Mme Catherine CANDILLON, M. Domingos BANREZES, Mme Anna-Maria LIMA PEREIRA, M. Jacky ROUSSEL, Mme Audrey LOUVET, M. Jean-Philippe LIBERT, Mme Marie-Agnès BUNELIER, M. Laurent RATION, Mme Laeticia LOURENCO VARELA, M. Mathéo TRUPTIL, Mme Diane BAUGAS, M. Vincent PAGES, Mme Melissa MONNET, Mme Eva SEGUIN

Absents : aucun. Procurations : aucune.

Le quorum étant atteint (15 conseillers présents sur 15 en exercice), M. Robert TRUPTIL ouvre la séance.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 17 juin 2026

Le conseil municipal examine le compte rendu de la séance du 17 juin 2026.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

2. Mandat de facturation confié à l'Office national des forêts

La commune, propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier, envisage de confier à l'ONF l'établissement et l'émission des factures relatives aux ventes simples de bois issues de la forêt communale. Le mandat exclut l'encaissement, qui demeure de la compétence du comptable public, ainsi que les ventes groupées visées à l'article L. 214-7 du code forestier.

La convention prend effet à sa signature et court jusqu'à la désignation du prochain conseil municipal, avec possibilité de révocation selon ses termes. Il est proposé d'approuver la convention et d'autoriser le maire à la signer.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

3. Décision modificative budgétaire n° 3 — Exercice 2026

Mme Eva SEGUIN s'étonne que ce soit la décision modificative n°3 alors que lors de la séance du 17 juin, nous avions examiné la décision modificative budgétaire n°1 et qu'il n'y a pas eu de réunion de conseil municipal depuis. Selon elle, ce devrait être la décision modificative budgétaire n°2.

À la suite d'un vol avec effraction dans le local technique et de la disparition de matériels et outillages communaux, un redéploiement de crédits d'investissement est proposé pour leur remplacement.

Section Investissement — dépenses	Modification
Article 212 — Agencements et aménagements des terrains	− 6 240,00 €
Article 2158 — Autres installations, matériel et outillage technique	+ 6 240,00 €

Résultat du vote : adopté à l'unanimité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

4. Décision modificative budgétaire n° 4 — Exercice 2026

Catherine CANDILLON explique que M. le Maire ayant été souffrant en août et de ce fait n'ayant pu effectuer les travaux prévus à l'école, il a sollicité une entreprise pour le faire mais alors que d'habitude, nous ne payons que les fournitures car M. le Maire ne nous fait pas payer son temps passé en main d'œuvre, le recours à l'entreprise nous a entraîné une dépense supplémentaire imprévue assez importante, qui nous oblige à faire cette décision modificative budgétaire.

Des placards de rangement ont donc été fabriqués et posés dans trois classes de l'école communale. Leur financement, imputé en investissement à l'article 2184 « Mobilier », est proposé par un virement de 3 300 € depuis les crédits de voirie, sans augmentation du budget global. Ce montant important de 3300 € pour des placards a amené une discussion sur la nécessité de solliciter plusieurs devis à l'avenir, avant l'exécution des travaux, ceci afin de pouvoir décider plus sereinement et pas dans l'urgence sans comparaison.

	DEPENSES
SECTION FONCTIONNEMENT	
Article 615231 -Entretien et réparations voirie	- 3 300.00 €
Article 023- Virement à la section d'investissement	+ 3 300.00 €

	DEPENSES	RECETTES
SECTION INVESTISSEMENT		
Article 021- Virement de la section de fonctionnement		+ 3 300.00 €
Article 2184 -Mobilier	+ 3 300.00 €	

Résultat du vote : adopté à la majorité des suffrages exprimés, avec 13 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions de M. Jacky ROUSSEL et M. Jean-Philippe LIBERT.

5. Adhésion au service « Prévention du risque locatif »

La Communauté d'agglomération du Beauvaisis a institué un dispositif de déclaration de mise en location (DML) et un service commun d'instruction, mis gratuitement à disposition des communes. Le dispositif est indiqué comme applicable depuis le 1er septembre 2025 ; les bailleurs concernés doivent déclarer la mise en location dans les quinze jours suivant la signature du bail.

Il est proposé d'adhérer au service, d'approuver la convention sans durée limitée (résiliable avec un préavis de trois mois) et d'autoriser le maire à signer les pièces afférentes.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

6. Adhésion au groupement de commandes du Beauvaisis

Le groupement vise à mutualiser les procédures de marchés de voirie et d'aménagement. Les besoins prévisionnels présentés pour la commune sont les suivants :

• Création d'une voie reliant la rue de la Place au cimetière et d'un parking (2028).

• Création d'entrées charretières dans plusieurs rues (2027).

• Réfection de couches de roulement sur plusieurs voies communales (2028-2029).

• Signalisation liée à l'aménagement du carrefour de la RD 513 (2027-2028).

• Clôture de type main-courante autour du terrain de football (2028).

• Portail motorisé à l'école communale (2027).

Le conseil est invité à approuver l'adhésion, les besoins prévisionnels, la convention constitutive et la signature par le maire.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

7. Création du Conseil municipal des jeunes (CMJ)

La création d'un Conseil municipal des jeunes est proposée pour encourager l'expression des jeunes et leur participation à la vie communale. Il serait destiné aux habitants de 10 à 16 ans, pour un mandat de deux ans. La charte de fonctionnement serait approuvée ; les dépenses d'organisation et de fonctionnement seraient inscrites au budget communal.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

8. Rapport annuel 2025 de la SPL INGE'OISE (anciennement ADTO-SAO)

La commune, actionnaire de la SPL, est appelée à se prononcer sur le rapport annuel 2025 présenté par son représentant, M. Robert TRUPTIL. Il est proposé d'approuver le rapport, de donner quitus au représentant de la collectivité et d'autoriser la signature de la délibération.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

9. Tarifs du repas d'Halloween du 31 octobre 2026

La mairie souhaitant organiser des animations pour la fête d'Halloween et notamment un repas le soir du 31 octobre 2026, il y a lieu de déterminer les tarifs de ce repas dont les recettes seront encaissées sur le budget communal.

Le conseil examine donc les tarifs du repas organisé par la commune le 31 octobre 2026 :

Catégorie	Tarif
Adulte	15,00 €
Enfant à partir de 3 ans	7,50 €
Enfant de moins de 3 ans	Gratuit

Résultat du vote : adopté à l'unanimité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

10. Subvention régionale pour la rénovation des locaux multisports

Le projet concerne la rénovation de locaux multisports décrits comme vétustes, énergivores et ne répondant plus aux normes de sécurité et d'hygiène. Le montant prévisionnel des travaux étant de 274 002,64 € HT, il est proposé de solliciter une nouvelle subvention auprès de la Région Hauts-de-France.

Résultat du vote : adopté à la majorité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention de Mme Eva Seguin.

11. Rapport d'actions de la SPL INGE'OISE à la suite des observations de la Chambre régionale des comptes

Le conseil prend connaissance du rapport relatif aux suites données aux observations de la Chambre régionale des comptes sur la SPL ADTO-SAO, devenue INGE'OISE le 20 mai 2026, concernant les exercices 2018 à 2022/2023.

Le document mentionne un rappel au droit relatif à l'objet social et cinq recommandations portant sur la fréquence des réunions avec les actionnaires, les conventions de mandat, le plan d'affaires, l'analyse financière et l'équilibre économique des opérations.

Il est proposé de constater la tenue du débat, de prendre acte du rapport d'actions et de charger le maire de transmettre la délibération à la SPL.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité, avec 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Clôture de séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

Procès-verbal soumis à approbation lors de la séance du 03 novembre 2026.

Le maire : La secrétaire de séance :

MAIRIE DE ROCHY-CONDE (Oise)

Le Maire

Robert TRUPTIL